

COMMUNE DE MALLEMOISSON
Département des Alpes-de-Haute-Provence

ARRÊTÉ
AR-2023-115

**ARRÊTÉ DE REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET AUTORISATION D'ENTREPRENDRE
DES TRAVAUX PAR L'ENTREPRISE SAS BERNARD MAURIN**

LE MAIRE DE MALLEMOISSON

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1 et 2213-2 ;
Vu le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques et notamment les articles L2122-1 à L2122-4 et L3111-1
Vu la loi N° 89-143 du 22 juin 1989 et le décret N° 89-631 du 4 septembre 1989 relatif au code de la Voirie Routière et ses textes modificatifs ;
Vu l'instruction Ministérielle sur la signalisation routière du 6 novembre 1992, et ses textes modificatifs ;
Vu la demande présentée par l'entreprise SAS BERNARD MAURIN demeurant les ragots 04510 Le Chaffaut, pour la réalisation de l'élagage de platanes sur la commune de Mallemoisson ;

ARRÊTÉ

Article 1 : L'entreprise SAS BERNARD MAURIN est autorisée à occuper le domaine public et à exécuter les travaux énoncés sur sa demande.

Article 2 : La réalisation des travaux autorisés dans le cadre du présent arrêté en agglomération pour une durée de 2 jours calendaires à partir du 21 décembre 2023.

Article 3 : En fonction de l'empiétement des travaux sur la chaussée, la vitesse sera limitée à 30km/h et le dépassement interdit.

Article 4 : Le balisage et la signalétique du chantier seront mis en place, maintenus et retirés par l'entreprise SAS BERNARD MAURIN qui sera et demeurera seule responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de ces travaux.

Article 5 : le présent arrêté sera notifié au pétitionnaire chargé des travaux. Il sera affiché dans la commune de Mallemoisson au lieu et place à cet effet. Toutes infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies, conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : Le maire de la commune de Mallemoisson, est chargé de l'exécution du présent arrêté dont l'ampliation sera adressée :

- A Monsieur le commandant du groupement de gendarmerie des Alpes-de-Haute-Provence,
- A Monsieur le chef du centre de secours,
- Au pétitionnaire.

Notifié au pétitionnaire le :
Signature


Bernard MAURIN sas
Les ragots 04510 Le Chaffaut
Tél 04 92 34 71 31 / 06 81 85 56 39
bernard.maurin@nordnet.fr
olivier MAURIN

Le Maire,
Jean-Paul-COMTE

